

Jeu. 12 Déc. 24

Marseille

Durée

1 jour (7h)

Horaires

9h - 17h

Tarif

725 € HT adhérent
900 € HT non adhérent
* déjeuner inclus

**Modalités
d'évaluation
des acquis**

Exercices pratiques

Public

Directeurs, Responsables environnement (installations soumises à l'EU-ETS4)

Pré-requis

Connaissance de base sur le système d'échange de quotas

Objectifs

- Appréhender les enjeux réglementaires de la phase 4 de l'EU-ETS
- Comprendre les règles de calcul et de modification des allocations de quotas à titre gratuit en cours de période
- Satisfaire aux exigences relatives à la déclaration annuelle des niveaux d'activité

Programme

1. Contexte réglementaire

- Phase 4 : contexte général, état d'avancement réglementaire (allocations provisoires, mise à jour des référentiels),
- Exigences (« allocation dynamique »), démarches, échéances, cycle de conformité.

2. Règles d'allocation en cours de période

- Données annuelles à collecter (pour la déclaration des niveaux d'activité par sous-installation) pour les installations en place et les nouveaux entrants,
- Le plan méthodologique (PMS) de surveillance : élaboration et critères de modification et demandes de dérogation.

3. Mise en œuvre pratique : exemples

Le formateur du Citepa s'attachera à présenter les documents à compléter par les exploitants (fichiers de demande d'allocation de quotas à titre gratuit) à travers différents cas pratiques, afin d'illustrer le propos réglementaire. Des exemples permettront également de guider les participants sur les points particuliers et sur les pièges à éviter

Afin de profiter au mieux de notre formation, nous vous recommandons de vous munir de votre ordinateur portable (nous informer en cas d'impossibilité)

Livrable

Support de formation numérique

Matériel nécessaire

Afin de profiter au mieux de notre formation, nous vous recommandons de vous munir de votre ordinateur portable (nous informer en cas d'impossibilité). Un accès internet WI-FI est prévu dans la salle de formation.